



Avignon, le 16 mai 2013

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale

à

IENA

Dossier suivi par
Christophe MARQUIER

Téléphone
04 90 27 76 69
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

s/c de

Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale
adjoint au directeur académique

Objet : Lettre de mission des maîtres-formateurs

La mission de maître-formateur que je vous ai confiée s'inscrit dans le champ d'application de la circulaire n° 2010-104 du 13-7-2010 (NOR > ME NE1013103C). Il vous revient donc d'assurer la dimension professionnelle de la formation et le caractère formateur des divers stages, par votre double mission d'enseignement dans une classe et de formateur d'adultes. La circulaire précitée prévoit certaines activités entrant dans le cadre de la formation initiale des professeurs des écoles stagiaires et de la formation continue en vertu de conventions passées entre le recteur et l'université.

Vous demeurerez sous mon autorité pendant votre temps de décharge. Vos missions s'inscriront dans le cadre du volet départemental du plan académique de formation et de l'accompagnement à l'entrée dans le métier.

I. Les missions

Les professeurs des écoles maîtres-formateurs (PEMF) sont appelés à intervenir sur plusieurs types de missions :

- Formation des professeurs des écoles stagiaires (PES) ;
- Formation des enseignants titulaires 1ère année ;
- Formation continue des enseignants et animations pédagogiques ;
- Formation des Master Education Enseignement Formation 1 et 2 ;

- Formation des Master 2 en alternance ;
- Production de documents et de ressources.
- Formation des étudiants se préparant aux métiers de l'éducation



II. Les dispositifs de formation spécifiques aux PES

➤ 1. Les co-enseignements

A partir d'une séance filmée au préalable, le PEMF et le formateur IUFM accompagnent les PES dans l'analyse et la construction de connaissances et d'outils liés à un champ disciplinaire ou transversal. Ces séances se déroulent à l'IUFM.

➤ 2. Les approches transversales

Elles portent sur des problématiques telles que les évaluations, la différenciation pédagogique, la prise en compte de la diversité. Elles se déroulent à l'IUFM et seront conduites par les inspecteurs de l'éducation nationale, les formateurs IUFM, les PEMF, les conseillers pédagogiques départementaux...

➤ 3. Les stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA)

Les PES se rendent tous les vendredis jusqu'aux vacances de la Toussaint chez leur PEMF SOPA, observent et conduisent des séances. Ensemble, ils analysent ces moments. Ce dispositif, complété par les visites hebdomadaires, permet un accompagnement renforcé de l'enseignant stagiaire.

➤ 4. Les observations de classe et construction d'outils (OCO)

Les PES sont répartis selon 6 groupes (environ 8 PES par groupe). Chaque OCO se décline sur deux vendredis consécutifs.

Matinée 1 : Les PES, en demi-groupe et à l'aide d'un formateur IUFM, construisent une grille d'observation propre à la didactique de la discipline étudiée, en lien avec le référentiel de compétences du PE. Ce temps de formation se déroule à l'IUFM.

Après-midi 1 : Les PES se rendent dans la classe du maître-formateur désigné et observent une séance préalablement pensée avec le formateur IUFM et le PEMF. A l'issue de cette séance, le PEMF, déchargé de sa classe par un TR, dispose d'un temps d'analyse « à chaud » de la séance.

Matinée et après-midi 2 : A l'IUFM, le PEMF support d'observation accompagne son groupe de PES dans la construction d'outils propres à la discipline observée : programmation, progression, séance-type...

Chaque OCO est coordonné par le formateur IUFM qui consulte au préalable les PEMF sollicités pour établir ensemble les contenus abordés.

➤ 5. Suivi des PES

Le suivi des PES est assuré par un PEMF tuteur, un PEMF SOPA et un conseiller pédagogique.

Le ***PEMF tuteur*** est chargé d'assurer les visites et le suivi des PES. Il est en lien avec le conseiller pédagogique de circonscription qui, lui aussi, assure des visites et participe aux temps de positionnement.

Le ***PEMF SOPA*** est chargé de recevoir le PES dans sa classe, les 8 premiers vendredis de l'année.

5.a. Modalités et calendrier des visites

Les comptes rendus des visites PES sont à remettre, **dactylographiés et signés en format PDF** par **courriel**, dans les 10 jours qui suivent la visite:

- au PES ;
- à Valérie DUBOC (valerie.duboc@ac-aix-marseille.fr).



NB : Tout compte rendu faisant état d'une difficulté particulière est à signaler afin qu'une aide spécifique soit mise en place dans les meilleurs délais.

Afin de répartir efficacement les visites des PEMF et CPC, on s'attachera, dans la mesure du possible, à respecter le calendrier suivant :

	Visites PEMF	Visites CPC
Période 1		Semaine 36
	Semaine 37 ou 38	Semaine 37 ou 38
	Semaine 39 ou 40	Semaine 39 ou 40
	Semaine 41 ou 42	Semaine 41 ou 42
	Semaine 42 ou 43	Semaine 42 ou 43
Période 2	Semaine 48 ou 49	
Période 3		Semaine 4
Période 4	Semaine 12 ou 13	
Période 5		Semaine 18

NB : Seules les visites en gras donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu

III. La formation des Master 1 et 2

Les maîtres-formateurs ont vocation à accueillir les étudiants de Master 1 et 2 dans le cadre de leurs stages d'observation et pratique accompagnée.

Ces stages se dérouleront :

Master 1 : du **3 au 7 décembre 2012** et du **11 au 15 février 2013** ;

Master 2 : du **26 novembre au 30 décembre 2012** pour tous les M2 ;

du **11 au 22 mars 2012** pour les M2 non-admissibles au concours de recrutement de professeurs des écoles.

IV. Le dispositif spécifique de suivi des M2 en alternance

Les PEMF référents désignés effectueront 3 **visites-conseil** dans l'année. Le formateur a pour mission d'effectuer un accompagnement dans la préparation de la classe et d'apporter un regard réflexif et constructif sur la mise en œuvre.

Il s'agit d'accompagner les M2 :

- En présentiel : une ½ journée par visite dans la classe de l'étudiant : analyse en situation, aide à la tenue du groupe classe, aide à la préparation et à l'organisation de la journée en responsabilité ;
- Suivi annuel : courriel, apport de ressources (didactiques, pédagogiques, institutionnelles), demande de visites supplémentaires si nécessaire ;
- Par la rédaction et la remise de 3 comptes rendus n'entrant pas dans la validation de l'étudiant mais permettant un suivi de son travail et la construction de son parcours de formation.

Le PEMF référent enverra un compte rendu de visite **daté et signé** par courriel à isabelle.rouquette@univ-amu.fr et valerie.duboc@ac-aix-marseille.fr.



V. Intervention des maîtres-formateurs dans le cadre de la formation continue

Au regard de leurs champs d'expertise, les maîtres-formateurs pourront être associés à des formations ou animations pédagogiques selon la répartition fixée à l'échelon départemental.

VI. Comptabilisation des services effectués par les PEMF

Les activités repérées dans le contexte des nouvelles formations donnent lieu à une comptabilisation en HTD. La participation des maîtres-formateurs relève d'un ensemble de missions d'accompagnement des étudiants et des stagiaires dans leur processus d'entrée dans le métier. Cette participation s'élève à 96 HTD correspondant à 25% de décharge hebdomadaire.

Le tableau annexé délimite un certain nombre de tâches et précise le décompte en HTD pour chaque opérateur.

Ce décompte est donné à titre indicatif. Il pourra faire l'objet d'une répartition différente dans la mesure où le nombre maximal de HTD n'est pas dépassé.

Bernard LELOUCH



**Annexe1
A TITRE INDICATIF**

96 HTD = 69 HTD IUFM + 27 HTD DA

Type d'intervention des PEMF	HTD	DA	IUFM
Intervention sur formation continue et animations pédagogiques	1HTD/h	✓	☐
UE 35	1HTD/h	☐	✓
SOPA M1 et M2	6 HTD / 4 jours		✓
SOPA PES	12 HTD / 8 jours	✓	
OCO PES (1,5 jr)	6	✓	
Suivi M2 en alternance	6	✓	
Atelier préparation de classe	3	✓	
Formation de formateurs 1/2jr (si hors temps scolaire)	1 HTD/1/2 jr	✓	
Groupe départementaux	1 HTD/1/2 jr	✓	
Tutorat PES	12		✓
Co-enseignement PES	1HTD/h		✓
Séance vidéo	2		✓
Intervention PEMF /T1	1HTD/h		✓

DIVISION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

DVRH – 16/05/2013

Appel à candidatures : postes de maître formateur

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré de Vaucluse

Dossier suivi par : Chantal COURTIN
Christelle GAILLARD

A l'attention des enseignants du 1^{er} degré

Un appel à candidature est lancé sur les postes de maître formateur restés vacants à l'issue de la phase principale du mouvement 2013 :

- Ecole élémentaire Saint-Jean (0840229T) - Avignon : 1 poste
- Ecole élémentaire Les Amandiers A (0840494F) – Carpentras : 1 poste
- Ecole élémentaire Jouve Pou du Plan (0840850T) – Carpentras : 1 poste
- Ecole élémentaire Jean Moulin – Cavaillon (0840181R) : 1 poste
- Ecole élémentaire Croix Rouge (0840648Y) – Orange : 1 poste
- Ecole maternelle Frédéric Mistral (0840338L) – Orange : 1 poste

Condition : être titulaire du CAFIPEMF au 01/09/2013.

Les enseignants qui souhaitent se porter candidat doivent envoyer la fiche jointe en annexe directement à la DVRH – pôle A pour le 24 mai 2013, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

FICHE DE CANDIDATURE DE MAITRE FORMATEUR

DIRECTION ACADEMIQUE DES
SERVICES DE L'EDUCATION
NATIONALE DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation
des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Chantal COURTIN
Christelle GAILLARD

Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22
Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.mouvement -84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon Cedex 4

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche par fonction demandée)

A _____, le _____
(signature)



Avignon, le 14 mai 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les principaux de collège

Monsieur le directeur de l'EREA

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la
Valorisation des
Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Sylvie LE GOUADEC
Téléphone
04 90 27.76.25
Fax
04 90 27.76.75
Mél.
sylvie.le-gouadec
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon**

Objet : Frais de changement de résidence au titre des mutations au 1^{er} septembre 2012.
Rappel des instructions.

Réf. : Décret n°90-437 du 28 mai 1990 modifié

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la circulaire DIFIN / 13-596-553 du 13 mai 2013 parue au BA n°596 du 13 mai 2013.

Les enseignants mutés à la date du 1^{er} septembre 2012 peuvent prétendre sous certaines conditions à la prise en charge de leurs frais de changement de résidence, sur demande écrite présentée auprès de leur service gestionnaire dans le délai de douze mois à compter de la date de changement de résidence administrative.

Aussi, toute demande qui me parviendrait au delà du 31 août 2013 serait déclarée irrecevable au titre des mutations prononcées au 1^{er} septembre 2012.

Je vous remercie de diffuser cette information à l'ensemble des enseignants du premier degré de votre école ou établissement.

signé

Bernard LELOUCH



Avignon, le 10 mai 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale
chargés de circonscription



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

Division de la scolarité

Objet : Concours organisé à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de « La semaine du jardinage pour les écoles »

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 82 96 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

La 15^{ème} édition de « La semaine du jardinage pour les écoles », organisée par le Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS), les Professionnels des fleurs et des jardins (VAL'HOR) et la fédération nationale des métiers de la jardinerie (FNMJ), développe le thème du jardinage durable.

Pour célébrer les 15 ans de cette opération, un concours intitulé « jardinage à la une » est organisé à l'attention des classes de cycle 2 et 3 qui pratiquent des activités de jardinage. Les classes sont invitées à présenter leurs plantations et leurs pratiques respectueuses de l'environnement à travers un journal de 4 pages. Pour créer ce journal, les classes ont trois possibilités :

- journal entièrement créé par les élèves,
- journal créé à partir d'une pré-maquette à compléter,
- journal créé informatiquement en ligne à partir d'une maquette interactive disponible sur le site internet www.jardinons-alecole.org

La date limite d'envoi ou de validation des journaux est fixée **au 31 mai 2013**.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Dominique DAVIOT (tél : 01 42 33 86 75 ; e-mail : dominique.daviot@gnis.fr)

Signé par

Bernard LELOUCH